

## Principales préconisations pour la recherche d'un logement pour une personne vivant avec des troubles psychiques

- Critères de localisation :
  - Accès aux transports publics
  - Accès aux commerces de proximité pour faciliter l'approvisionnement
  - Accès aux centres de soins ( suivis)
  - Accès aux activités et aux espaces verts
  
- Pour les logements dans les immeubles collectifs
  - Immeubles avec entrée sécurisée
  - Rez- de chaussée, 1<sup>er</sup> étage et deuxième recommandé.
  - Isolation phonique des logements
  - Studio ou Type 2 avec si possible un balcon ( pour ne pas fumer dans le logement)
  - Équipements : tout électrique
  - Revêtements intérieurs résistants et faciles d'entretien
  - Pièces sanitaires et séparées, douche avec receveur d'au moins 90X90 et WC posé au sol.
  - Locaux sécurisés pour vélos